



Club Français du Beagle, Beagle-Harrier et Harrier

*Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Affilié à la Société Centrale Canine
Reconnue d'utilité publique.
Siège Social : Grand-Jean
24490 La Roche-Chalais*

PROCESSUS POUR INSCRIRE UN BEAGLE AU LOF A TITRE INITIAL

Présenter le chien à un expert confirmateur.

Si le chien est confirmé il doit subir :

- Un examen radiographique des hanches attestant qu'il est indemne de dysplasie (Classé A)
- Seules les radios numériques téléchargées par votre vétérinaire sur le portail spécifique et sécurisé (www.myvetsxl.com) seront officiellement interprétées.
- Tout autre support (email, jpeg, clef usb, Cd-rom, support papier) ne sera pas pris en compte.
- La lecture sera réalisée sur une radiographie correctement positionnée et identifiée. Au jour de la radiographie, l'animal doit avoir au moins 12 mois révolus. L'anesthésie générale est obligatoire (protocole FCI). Pour pouvoir initier la lecture de la radio il faut impérativement envoyer à :
- Dr MIMOUNI ,DOG GEN-USE , 58 bd des Poumadères, 32600 L'Isle Jourdain
- Contact : mimouni.dysplasie@gmail.com
- Le Dossier complet de votre chien comprenant :
- 1/ L'attestation vétérinaire
- 2/ Un chèque de 30 euros à l'ordre du Dr Mimouni.
- 3/ Votre adresse mail (procédure à favoriser) ou une enveloppe timbrée pour le retour des résultats.
- 4/ Le résultat sera envoyé également au Club.
- Il faut également :
- Un dépistage de la myélopathie dégénérative
- Un test ADN d'identification génétique. Pour cela, deux possibilités :
- Soit le propriétaire commande l'empreinte via la SCC avant la confirmation. Le chien n'étant pas encore connu dans la base de données du LOF, il faut que le propriétaire envoie au service ADN une copie de la carte ICAD du chien afin qu'il soit enregistré en provisoire.
- Soit le propriétaire fait faire l'empreinte par un autre laboratoire. Il devra alors joindre l'empreinte réalisée au dossier de confirmation et le service ADN contactera le propriétaire pour demander le règlement de 10 € nécessaire pour enregistrer l'empreinte dans la base.
- Un Test d'Aptitudes Naturelles à la chasse (TAN)

Envoyer au président du club :

- Le certificat de confirmation remis par l'expert
- Le certificat attestant que le chien a subi l'examen du TAN avec succès
- Le résultat du dépistage de la myélopathie dégénérative
- Le résultat de la radiographie des hanches
- Le test ADN d'identification génétique
- Un certificat vétérinaire attestant que l'identification relevée sur le chien correspond bien à celui ayant subi les examens de santé.
- Votre numéro d'adhérent au club
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour retour de tous ces documents

(Dernière mise à jour le 1^{er} février 2023)

Président : Jacques MENUT 172 chemin de Grand-Jean 24490 La Roche-Chalais
Tél: 05 53 91 39 57 mail : clubdubeagle24@orange.fr
Site internet : [http:// www.centrale-canine.fr/club-francais-du-beagle-beagle-harrier-harrier](http://www.centrale-canine.fr/club-francais-du-beagle-beagle-harrier-harrier)